



INTERVENTION A DOMICILE POUR LES FAMILLES ET LEURS ENTOURAGES



BRIGNOLES (Siège Social)

16 avenue Dréo -
83170 BRIGNOLES

Tél : 04 94 69 44 86

contact@adafmi.com
www.adafmi.com



04 94 69 44 86

Brignoles

www.adafmi.com



Assurer une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice



Un accompagnement global des familles en difficulté

- ⇒ **Evaluer** les demandes.
- ⇒ **Organiser** des actions de prévention, de maintien de la famille.
- ⇒ **Accompagner** dans les actes du quotidien, informer, guider, et contribuer à l'autonomie.
- ⇒ **Soutenir** à la parentalité et à l'insertion.

L'intervenant est sollicité par la CAF, les partenaires sociaux et médicaux, observant ou soupçonnant une fragilité

- ⇒ Un accompagnement social **temporaire** dont l'objectif est d'apporter un appui et un soutien ponctuel afin de préserver ou renforcer l'équilibre de la famille et son entourage.
- ⇒ L'intervention a une durée maximale de 80 ou 100 heures et peut s'étendre sur une période de 6 mois.
- ⇒ En fonction du quotient familial, une participation financière sera demandée aux familles .



- ⇒ Etre allocataire au régime général.
- ⇒ Etre confronté dans les 2 derniers mois à des difficultés fragilisant le noyau familial (grossesse, naissance, séparation décès, maladie, difficulté financière..) et avec un enfant de - de 16 ans.
- ⇒ Etre une famille nombreuse (au moins 3 enfants de -12ans).
- ⇒ Etre une famille recomposée (au moins 4 enfants de -de 16ans).
- ⇒ Etre une famille monoparentale ayant une volonté de réinsertion professionnelle.
- ⇒ Etre une famille confrontée à une situation de handicap.

Bilan et fin de prise en charge

- ⇒ Vous contractualisez et vous vous engagez avec la CAF et le service d'aide à domicile : l'ADAFMI.
- ⇒ Des évaluations intermédiaires sont réalisées tout au long de la prise en charge.
- ⇒ Des actions, des préconisations peuvent être proposées et programmées à la fin de la mission pour soutenir et pérenniser la prise en charge.